

Délibération n°260703_53

Séance du Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 17

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Projet INTERREG VI-A FRANCE-SUISSE 2021-2027 PROCEED

Vu la réglementation pour la soumission des programmes INTERREG VI FRANCE-SUISSE 2021-2027 ;
Vu le dépôt du projet PROCEED.

Considérant que le projet PROCEED vise à concevoir un système embarqué capable d'anticiper l'apparition des symptômes de cinétose et de déclencher en temps réel des contre-mesures sensorielles adaptées (auditives, visuelles, tactiles, olfactives). Ce système vise à améliorer le confort, à maintenir la capacité des passagers à réaliser des activités durant le trajet et à préserver leur état physique et cognitif à l'arrivée. Cet enjeu est particulièrement critique pour les travailleurs transfrontaliers, pour lesquels la réduction de la cinétose conditionne directement la sécurité, la productivité et la qualité de la journée de travail.

Considérant que le projet examinera en particulier la cinétose

Considérant que le consortium du projet est composé par l'UTBM et l'entreprise IT LINK pour la France, et par l'EPFL et BeEmotion.ai SA et HE-ARC pour la suisse ; L'UTBM aura la charge de la gestion administrative du projet en tant que chef de file France et se focalisera sur la conception du protocole expérimental, le Développement et Intégration kit standardisé d'acquisition de données (Labcar), le Recrutement des participants, la soumission et suivi du comité d'éthique, la collecte de données en situation réelle, développement et évaluation des solutions de remédiation, Analyse et évaluation de l'efficacité, Diffusion scientifique

Considérant que le budget prévisionnel du projet et son plan de financement sont les suivants :

DEPENSES	Montant	RESSOURCES	Montant	%
Personnel (Charges comprises)	346 297,07	FEDER	376 148,95	80,0%
Permanents UTBM	136 297,07			
Contractuels recrutés spécifiquement pour le projet	210 000,00			
Frais externes	71 944,56	Autofinancement UTBM	94 037,24	20,0%
Frais de déplacements (forfait 15 % des frais de personnel)	51 944,56			
Frais extérieurs	0,00			
Aide au montage	20 000,00			
Equipements	0,00			
Frais de bureau et frais administratifs (15% des frais de personnel)	51 944,56			
Total des dépenses	470 186,19	Total des ressources	470 186,19	100%

Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le projet INTERREG VI France-SUISSE 2021-2027 PROCEED ainsi que son budget prévisionnel et son plan de financement.

Abstention(s) : 0
Votants : 24
Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Par déléation,
la Directrice Générale des services,

Virginie FICHTER

03/07/26